

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 octobre 2023 – Délibération n°102

L'an deux mil vingt trois et le cinq octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	29	23

Date de la convocation
05/10/2023

Date d'affichage de la convocation
28/09/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CONSTANS Mathieu - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAURAIN Damien – MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (Pouvoir à Mélanie BRUNET)- CAZES CORBOZ Maryse – DE LESCURE Jérôme (pouvoir à Mathieu CONSTANS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle -JARROUSSE Caroline (pouvoir à Clémence ANGLADE) - LAYRAL Rémi - MURET Yvain -

Objet

**PLAN DE FINANCEMENT
PLAN D'EPANDAGE DES BOUES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'étude pour la valorisation agronomique des boues de la STEU de Sévérac – Les Violettes est effective depuis le mois de février 2003. Aujourd'hui des changements importants avec notamment l'ajout de nouvelles parcelles agricoles nous impose une nouvelle étude afin de mettre en place un nouveau plan d'épandage pour cette station d'épuration.

Le plan de financement pour cette étude serait le suivant

Montant HT		7 100 € HT
Aide du département	20 %	1 420 € HT
Aide Agence de l'eau	50 %	3 550 € HT
Autofinancement		2 130 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Est favorable à cette étude pour mettre en place un nouveau plan d'épandage pour la station d'épuration des Violettes.
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.
- Sollicite l'aide du Département et de l'Agence de l'eau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

